

RAPPORT D'AUDIT DE CERTIFICATION MARQUE N203

Ce rapport présente les résultats de la vérification :

- du respect du (des) produit(s) aux spécifications techniques définies dans le référentiel de certification,
- de l'existence et l'efficacité du système qualité et de la production des éléments documentaires ainsi que des moyens de vérification mis en place par le demandeur / titulaire.

Ce rapport peut être diffusé sans restriction mais obligatoirement dans son intégralité.

Audit de la marque NF203



Titulaire / Postulant		Nom du Logiciel
LOGEAS INFORMATIQUE	L1	LOGEAS
	L2	
	L3	
	L4	
	L5	
	L6	

TYPOLOGIE DE L'AUDIT (X)		
INITIAL		
SURVEILLANCE ANNUELLE	X	
AUDIT COMPLET		
COMPLEMENTAIRE		SUITE A ↑
AUTRE		
EXTENSION VERSIONNELLE		description ↑
AUDIT A BLANC		

Distanciel / Présentiel	Distanciel
Outil de visio-conférence	Teams
Adresse de l'audit (si présentiel)	

Participants			
Prénom	Nom	Fonction	Courriel
Nicolas	Marchand	Co-gérant	nicolas.marchand@logeas.fr
Alexandra	Desjardins	Co-gérante	alexandra.desjardins@logeas.fr
Emeline	Ahoua	Responsable assistance client	emeline.Ahoua@logeas.fr
Alexia	Labarthe	Développement	Alexia.labarthe@logeas.fr

Date(s) d'audit
07/11/2022 PM
08/11/2022 PM

INFORMATION ÉDITEUR ET PRODUIT(S)

Equipe d'audit (Rôle et Nom)

Responsable AUDIT	HOUTEKIER Philippe	Auditeur 2		Expert	
Auditeur 1		Observateur		Superviseur	

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Référentiel NF203	IC NF Logiciel V6.0-Règles de certification	V6.0
Référentiel NF203	IC NF Logiciel V6.0-Exigences Comptabilité informatisée (Produit)	V6.0
Référentiel NF203	IC NF Logiciel V6.0 - Exigences Qualité (Q & D)	V6.0
Dictionnaire R12	Gestion commerciale (R12)	V4.0
Dictionnaire R13	Ventes et Encaissements (R13)	V4.0
Dictionnaire R19	Journal d'évènements techniques (R19)	V4.0
ISO 25051	Exigences qualité logicielles	2014

Suivi du Rapport

Création	HOUTEKIER Philippe	10/11/2022
Relecture	SAUREL Bruno	21/11/2022
Publication finale	COMITE DE RELECTURE	23/11/2022

Téléphone	+33 (0)1 40 17 04 05
Courriel audit	admin@infocert.org
Courriel certification	admin@infocert.org

LOGEAS INFORMATIQUE

22 rue Saint Genest
31800 Labarthe Inard

Depuis 2000, en partenariat avec des associations locales et nationales, un logiciel de pilotage pour associations (1901, 1905) et petites structures (TPE, PME, syndicats, petites entreprises).

- Groupement religieux
- associations 1905 et 1901
- Syndicats
- TPE
- Gestion de tutelles

Autres informations :

Environ 600 clients installés (base de données).
1957 Utilisateurs.



LoGeAs – Logiciel de gestion
comptable

Nom du Logiciel	Catégorie	Domaine (s) fonctionnel (s)		Environnement	Version Majeure	Version Auditée
LOGEAS	C	X	Comptabilité	Windows	10.0	10.0.5.2
			Gestion des achats			
			Gestion commerciale			
			Systeme d'encaissement			
			Inventaire et Stocks			
			Immobilisations			

OBSERVATIONS :
N/A

Audits précédents 29/07/2021 09/12/2021	version majeure précédente 10.0 version précédente auditée 10.0.0.10
---	---

Logiciel Interne (OUI/NON)	NON
-----------------------------------	------------

SYNTHÈSE TECHNIQUE DU (DES) LOGICIEL(S)

Typologie application	Web, Client/serveur,		
Automate / Borne	N/A		
Localisation des données d'identification	sur le serveur		
Gestion de la réplication	Pas de réplication		
Système d'exploitation de développement	Windows	Langages de développement	Delphi et Angular pour la prochaine version SaaS.
Base de données	SQL Lite		
Gestion de la sauvegarde	Sauvegarde machines virtuelles / ZIP du système et sauvegarde sur 6 mois		
Environnement d'utilisation	WINDOWS coté serveur et client avec développement en Mode Cloud pour 2023		
Chiffrements	Base de données chiffrée suivant les protocoles SQLite. Disques chiffrés Bitlocker,		
Observations	A terme, la dissociation du Journal des Evènements Techniques unique en une Piste d'Audit non purgeable et un Journal Technique purgeable est envisagée. Cette évolution permettra donc de mieux répondre aux demandes de purge ou d'anonymisation des données (NF552). (Evolution ProjeQtOr #1500).		

(*) : le logiciel gère t'il des transferts de données vers un système centralisateur ?. Le transfert impactant l'exhaustivité des données relatives au respect des ISCA

Gestion de la documentation	Wiki		
Logiciels internes (tests...)	OTRS (ticketing) et Mon Espace / PROJEQTOR (développements, bugs, suivi des tests (TU))		
Intégrateur et Partenaires	Non		
Note d'évolution	Wiki et mise jour		
Plan produit	Oui sur le Wiki	Diffusé uniquement interne ?	Oui
Descriptif produit	Site et plaquette commerciale		
Marquage NF	Site et logiciel et plaquette		
Guide utilisateur	Wiki		
Dépôt des sources/authenticité	Dépôt au coffre (si 2° digit évolue)		
Gestion du paramétrage	Non / Type de base (selon option)		
Avec Localisation FRANCE	Non		
Veille réglementaire	Certification . partenariat clients (veille commune)		
Version(s) maintenue(s)	Parc clients homogène avec dernière version certifiée ou ultérieure.		

DETAILS D'UN CERTIFICAT ET CLASSIFICATION DES ÉCARTS

Détails d'un certificat



Numéro de certificat

Exemple : No 552/3456-7

- **552** = Numéro de la Marque NF
- **3456** = Numéro du produit
- **7** = Numéro incrémentiel du nombre d'éditions d'un certificat

Numéro de version conforme aux règles

Exemple : Numéro de version 1.0 certifié le JJ/MM/AAAA conforme aux règles NFXXX VXX

- **1.0** = Numéro de la version du logiciel audité
- **NFXXX** = Numéro de la Marque NF – ex : NF552
- **VXX** = Version du référentiel appliqué lors de l'audit – ex : V1.0

Date d'émission

Date du jour à laquelle AFNOR Certification a émis le certificat.

Date de renouvellement

Date du jour à laquelle AFNOR Certification a émis le certificat + 1 an.

Date de première admission

Correspond à la date anniversaire du certificat et de la conformité du produit.

Sur le ticket, la facture..., le numéro mentionné correspond à la catégorie du produit suivi de son numéro (exemple : **B3456**).

Tout savoir sur le certificat

Conformément aux règles de certification, pour conserver le droit d'usage de la marque NF, il faut procéder à une **surveillance annuelle avant la date anniversaire**

La surveillance peut être anticipée jusqu'à 6 mois avant l'échéance de la date anniversaire.

Tant que les surveillances annuelles sont réalisées dans ce délai, le certificat sera réémis automatiquement autant de fois que nécessaire sans formalités de votre part.

Si je ne **respecte pas ma surveillance annuelle**, AFNOR Certification effectuera un **retrait de certification** de mon logiciel, quelle que soit la date de renouvellement inscrite sur mon certificat. **Comme prévu par les règles de certification en cas de retrait de certification, je suis tenu d'en informer mes clients.**

Toutes les informations concernant **le produit, ses versions, son environnement, ainsi que sa catégorie doivent être en accord avec les données présentées durant l'audit.**

★ **Toute modification nécessite l'envoi à INFOCERT d'une nouvelle lettre de demande de marque** (exemple : changement d'adresse du titulaire...).

01/09/2021

Mon premier certificat est émis le 1er Septembre 2021, **la date d'anniversaire de mon produit est donc fixée au 1er Septembre. Elle est rappelée dans la date de première admission du certificat**

01/03/2022

Période de 6 mois, durant **laquelle je peux anticiper ma surveillance annuelle.**

J'effectue ma surveillance annuelle, prévue en Septembre 2022, le 1er Avril 2022.

*Le résultat est positif, je prolonge mon droit d'usage jusqu'à la prochaine date anniversaire, **jusqu'au 1er Septembre 2023.***

S'il s'agit d'une nouvelle version, j'aurai un nouveau certificat.

01/09/2022

Date Limite (*) pour réaliser ma surveillance annuelle.
Hors circonstance exceptionnelle dument justifiée

Anticipation possible

VOTRE DERNIER CERTIFICAT EN COURS



LOGICIEL

www.marque-nf.com

Certificat

Certificate

No 203/326-2

Date d'émission (issue date) : 27/12/21

Date de renouvellement (renewal date) : 27/12/22

Numéro de version 10.0 certifiée le 27/12/21 conforme aux règles NF203 V6.0

Issue number 10.0 certified on 27/12/21 according to NF203 V6.0 rules

Première admission le 01/01/17 pour la version 8.4

First admission on 01/01/17 according to issue 8.4

LOGEAS INFORMATIQUE

22 Rue Saint Genest - 31800 LABARTHE-INARD

Est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification de l'application NF Logiciel (NF203) pour le produit :

Is authorized to affix the NF mark on the product, in accordance with the general rules of the NF mark and the NF Logiciel (NF203) rules.

**LOGEAS, version 10.0,
WINDOWS - Comptabilité informatisée
Catégorie C - Comptabilité**

Le produit désigné est certifié conformément aux Règles de certification (parties 1 à 9) NF Logiciel et à la norme ISO/CEI 25051 : 2014. *The designated product is certified in accordance with the Certification rules NF Logiciel (parts 1 to 9) and the ISO/IEC 25051 : 2014 standard.*

Le produit est conforme aux exigences spécifiques concernant la comptabilité informatisée de la Partie 10 des règles de certification NF Logiciel. *The product complies with the requirements specific to accounting software defined in part 10 of the NF Logiciel rules.*

Le présent certificat, renouvelable, est valable jusqu'au 27/12/22, sous réserve des contrôles effectués par INFOCERT et/ou AFNOR Certification et sauf retrait, suspension ou modification. *This certificate, renewable, is valid until 27/12/22, subject to the controls carried out by INFOCERT and/or AFNOR Certification and except withdrawal, suspension or modification.*

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur. *This certificate supersedes all previous certificates*

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site internet d'AFNOR Certification www.marque-nf.com

The validity of the certificate can be checked on the AFNOR Web site www.marque-nf.com.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR
Certification
Managing Director of AFNOR Certification

CERTI F 1332.4 11/2014

Secrétariat technique assuré par

Technical secretariat provided by

INFOCERT

<http://www.infocert.org>

admin@infocert.org



IDENTIFICATION DU LOGICIEL AUDITÉ

Connexion

Informations

Utilisateur :
Version : 10.0.5.2

Se connecter au serveur : [Editer la liste](#)
local

Votre identifiant (email) :
nicolas.marchand@logeas.fr

Votre mot de passe : [Mot de passe oublié](#)

Enregistrer le mot de passe
 Activer le log (debug)

Se connecter

Assistance

Besoin d'aide ?
Contactez-nous au 05 61 88 91 68
ou assistance@logeas.fr

Prise en main à distance

Propriétés de : LOGEAS.exe

Général Compatibilité Sécurité Détails Versions précédentes

Propriété	Valeur
Description	
Description du fichier	
Type	Application
Version du fichier	10.0.5.2
Nom du produit	
Version du produit	10.0
Copyright	Logeas Informatique
Taille	97,8 Mo
Modifié le	07/11/2022 07:51
Langue	Français (France)

[Supprimer les propriétés et les informations personnelles](#)

OK Annuler Appliquer

10.0.5.2 - Base : Test NF - Exercice 2019 - Tous les secteurs

Base Plan Ecrans Edition Action Utilitaires Administration Aide A Propos ...

Assistance (niv1) Assistance (niv2) LI FacturaTools Gestion "BaseParametrage" Developpement

Fichier

- Famille
- Personne
- Groupe
- Mailing

Comptabilité

- Nominative
- Recette
- Dépense
- Virement
- Multi-Lignes
- Ecriture
- Pointage
- Previsionnel

Autre

- Etat
- Tâche
- Tableau
- Pointeuse

LogeAs

L47A-1 Contrôlé

NF NF

LOGICIEL COMPTABILITE INFORMATISEE
www.marquo-nf.com

LOGICIEL PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
www.marquo-nf.com

Nouveautés

En savoir plus

Les fondamentaux

Besoin d'aide ?

Voir des videos d'aide sur le logiciel
Aller sur le site

A Propos...

Logiciel Information

logeas informatique

LoGeAs

Edition 2001-2022 - VersionLoGeAs WEB 10052 (10.0.5.2)

Copyright Logeas Informatique
22 Rue Saint-Genest
31800 Labarthe Inard

LoGeAs Web est conforme aux exigences des marques NF Logiciel (NF203 & NF552),
il est certifié par AFNOR Certification
11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX
Les référentiels de certification peuvent être obtenu auprès d'INFCERT.

NF 203/326-2 LOGEAS, version 10.0 WINDOWS - Comptabilité informatisée Catégorie C - Comptabilité 1ere admission 01-01-2017 version 8.4 Date d'émission : 27-12-2021 Date de renouvellement : 27-12-2022	NF 552/0002-1 Protection des données personnelles LOGEAS, version 10.0 1er admission : 06-12-2022 Date d'émission : 06-12-2021 Date de renouvellement : 06-12-2022
---	---

LoGeAs utilise des composants tiers de la bibliothèque Synopse mORMot (C) 2017 Arnaud Bouchez
<http://synopse.info> Sous licence "Mozilla Public License 1.1"

OK

CLASSIFICATION DES ÉCARTS

Durant l'audit, l'auditeur analyse les réponses, documents et preuves fournis lors des entretiens.
Les écarts constatés sont classés comme suit :

Code	Ecart	Description
NCM	Non-conformité MAJEURE	Non-satisfaction d'une exigence du référentiel (caractéristique certifiée ou disposition d'organisation, de suivi ou de pilotage) entraînant un risque avéré (c'est-à-dire fondé sur des éléments objectifs) de non-respect, récurrent, ou unique en cas de risque très important, d'une exigence relative au produit concerné. <i>(Anciennement appelé Non-Conformité)</i>
NCm	Non-conformité MINEURE	Non-satisfaction d'une exigence du référentiel (caractéristique certifiée ou disposition d'organisation, de suivi ou de pilotage) n'entraînant pas de risque important de non-respect d'une exigence relative au produit concerné. <i>(Anciennement appelé Remarque)</i>
<i>Source : Référentiel NF - P1 - Règles de fonctionnement AFNOR Certification- Révision N°1 du 08/04/2019</i>		
↓ Ecart hors demande d'évaluation de conformité		
PV	Point de Vigilance	L'auditeur considère les réponses acceptables en regard des exigences, mais considère qu'elles pourraient être améliorées pour faciliter l'audit et le contrôle des produits. La demande de certification est admissible. <i>(Anciennement appelé Commentaire)</i>
Lors de chaque audit de surveillance, les écarts de l'audit précédent sont réanalysés		

INFORMATIONS LIMINAIRES A L'AUDIT

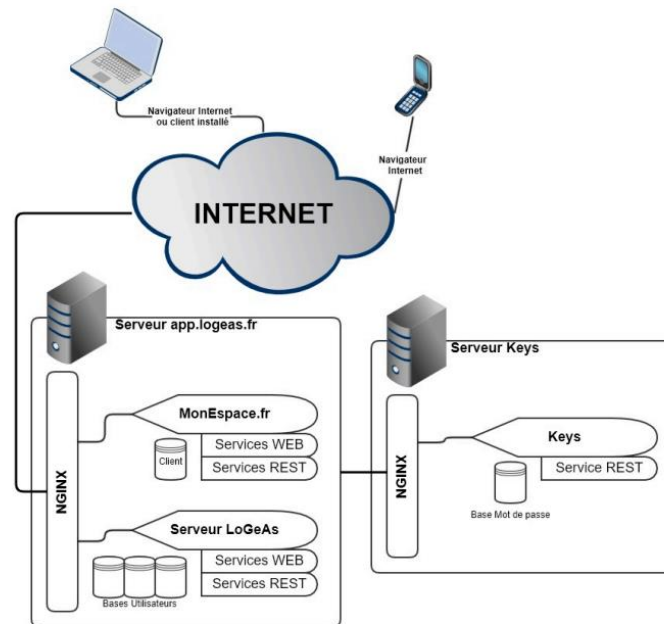
Informations permettant d'appréhender le contexte, les spécificités et toute autre élément utile à la conduite de l'audit

- ❑ **L'accès proprement dit aux bases "clientes" se fait au travers de deux interfaces distinctes :**
 - **la version installée (ou client lourd), librement téléchargeable à partir de l'interface en ligne monespace.logeas.fr : elle offre toutes les fonctionnalités disponibles pour chaque utilisateur inscrit,**
 - **la version légère (ou full-web), utilisable depuis un simple navigateur Internet sur poste fixe, portable, tablette ou smartphone,**
 - **Les développements sont réalisés sur un système de type Windows, compatible avec le RAD (Rapid Application Development) utilisé, actuellement Windows 11 pro.
L'environnement de développement utilisé est le RAD Delphi actuellement commercialisé par Embarcadero**

Informations permettant d'appréhender le contexte, les spécificités et toute autre élément utile à la conduite de l'audit

La base de données utilisée est [SQLite](#), chaque base client étant une base séparée afin de minimiser les risques et les volumes traités. Elle est directement interfacée depuis les applicatifs au travers d'un [ORM mORMot](#) qui gère aussi l'aspect transfert de données au travers du web. A partir de la version 9.5.1, Les serveurs les bases de données SQLite utilisés par le logiciel (partie MonEspace et Bases de données des clients) sont cryptés grâce à l'algorithme AES au travers de la bibliothèque "[SynCrypto](#)".

Diagramme de fonctionnement :



Architecture des Composants

Informations permettant d'appréhender le contexte, les spécificités et toute autre élément utile à la conduite de l'audit

Le logiciel fait l'objet d'une refonte complète pour un fonctionnement en mode SaaS avec PaaS. L'éditeur étant le propriétaire des infrastructures utilisées.

La sécurisation des VM se fait par authentification des IP de connexion.

Objectif : 2024 – 2025

A propos des documents :

- Documents comptables légaux (balance, grand livre ...),
- Reçus fiscaux : la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations permet aux organismes ou groupements recevant des dons de s'assurer auprès de l'administration, préalablement à la délivrance des reçus fiscaux, qu'ils répondent bien aux critères définis aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts pour que les dons qui leur sont alloués ouvrent droit à réduction d'impôt,
- Les clients peuvent créer leurs propres états sur le logiciel (Menu « Mes états »).

Les différents types de paramétrages possible de LOGEAS

- Base association (syndicat, association 1901, association 1905)
- Base professionnelle (Entreprise, Indépendant, CE, Société Civile, SCOP)

Le logiciel ne dispose pas de la fonction de gestion de la comptabilité auxiliaire.

Il n'existe pas de table de paramétrage des journaux comptables :

- Jusqu'à la version 8, LoGeAs n'utilise pas et ne génère pas les écritures dans des journaux. On écrit donc toutes les écritures dans un seul et même journal.
- [Ref 10/01/2015] Le groupe de travail demande que soit mis en place les journaux suivant les règles automatiques suivantes : (test dans l'ordre, 1 seule affectation)
 - **Journal des à-nouveau**
 - **Journal de caisse** : toute saisie qui comporte une ligne 53
 - **Journal des payes** : toute saisie qui comporte une ligne 64
 - **Journal des achats** : toute saisie qui comporte une ligne 40
 - **Journal des ventes** : qui comporte une ligne 41
 - Tout le reste va en **livre-journal**

Etats d'une écriture comptable

Par défaut les écritures sont générées par LoGeAs en mode brouillard (données provisoires, pouvant être modifiées)

Dans LoGeAs, les différents états d'une écriture sont :

Valeur de "Status" dans la table	Etat correspondant	Explication
0	Ecriture "Brouillard"	La saisie et les écritures qui en découlent sont des données provisoires et peuvent être modifiées
1	Ecriture "Supprimée"	La saisie n'est pas prise en compte lors de la génération. Il n'y a pas d'écritures qui en découlent Il est possible de restaurer une ligne supprimée si la période n'est pas clôturée
2	Ecriture "Approuvée" , équivaut comptablement à une écriture "Validée"	La saisie et les écritures qui en découlent ne sont pas modifiables ni les éventuels reçus fiscaux qui en découlent
3	Ecriture "Clôturée"	La saisie et les écritures qui en découlent ne sont pas modifiables car elles font partie d'une période ou d'un exercice clos

Autres informations de la table Ecritures

Champ	Type	Explication
NumeroCloture	Entier	Lors de la clôture chaque écriture comptable fait l'objet d'un tri par date d'opération et est ensuite numérotée
NumeroFec	Entier	Lors de la création d'un Fichier des Ecritures Comptables, chaque écriture comptable fait l'objet d'un tri par date d'opération et est ensuite numérotée Cette numérotation est différente de celle de la clôture, car LoGeAs permet l'émission du FEC provisoire sur une période non clôturée
NumeroPiece	Date/Heure	Numéro de la pièce associée
DateCloture	Date/Heure	Date de clôture de l'écriture

A propos des importations et exportations de données comptables :

- Lors du démarrage d'un nouveau dossier dans le logiciel, aucune reprise d'écritures n'est effectuée. L'utilisateur saisit une balance des A nouveaux.
- Le logiciel ne propose pas de fonction d'importation d'écriture.
- Les exportations d'écritures sont possibles au format « KOALA » (logiciel de comptabilité pour la micro-entreprise).

A propos du versioning (exemple xxx) :

La numérotation utilisée est une série de 4 chiffres séparés de points (exemple : LoGeAs v9.4.4.6)

<u>LoGeAs</u> version	9	4	4	6
	Majeur	Mineur	Release	<u>Build</u>

Logeas Informatique considère le numéro “Majeur” plus comme un numéro “marketing” que “technique”, bien que parfois les deux coïncident.

Le numéro de version « Mineure » est changé quand la version met en place de nouvelles fonctionnalités et/ou des changements sont réalisés dans la structure de la base de données (ajout d'un champ par exemple). Quand il y a des changements de réglementation pris en compte ou une nouvelle certification.

L'éditeur dispose désormais d'un certificat NF203 et d'un certificat NF552.

Le Journal des Evénements Techniques (JET) est alimenté par des codes associés aux transactions devant faire l'objet d'une traçabilité selon les exigences des référentiels concernés.

Il conviendra lors du prochain audit de circonscire les codes événements mutualisables ou spécifiques à chacune des exigences, notamment concernant les codes :

- **100 et 105 alimentés selon les exigences de la NF552 (ces codes ne correspondant pas une fonction associée dans le cadre de la NF203),**
- **110 alimenté pour toutes demandes d'états selon les exigences NF552 (ce code ne correspondant pas une fonction associée dans le cadre de la NF203),**
- **...**

Les règles de gestion associées à la purge partielle du JET devront être précisées également à ce titre.

SUIVI DES ECARTS ANTERIEURS

Écart 2021 N° 1	Référentiel v6.0	P
	Exigence	§ 5.8.1

Rappel de l'écart :

Rappel de l'écart précédent :

« Le contrôle d'intégrité peut être lancé manuellement via le menu « Administration\Test de l'intégrité physique des écritures comptables ».

Si une erreur d'intégrité est détectée, le JET est alimenté avec le code événement 90. »

La documentation est désormais à jour :

Cf. ERQ « Dossier d'Architecture Technique » : [https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certif:dat#signature des enregistrements dans la bas](https://logeas.wiki.logeas.fr/doku.php?id=certif:dat#signature_des_enregistrements_dans_la_bas)

Cet écart est maintenu en point de vigilance, car Il est constaté en séance que le JET ne prévoit pas de code éditeur afin de tracer l'événement de lancement du contrôle d'intégrité manuellement via le menu « Administration\Test de l'intégrité physique des écritures comptables ».

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2021 N° 1

	NC Majeure		NC Mineure avec Suivi
	NC Mineure sans Suivi	X	Point de vigilance



RESOLU

Ecart levé.

Cf. ERQ « dossier_de_specifications_fonctionnelles.pdf » ou « [Dossier de Spécifications Fonctionnelles \[LoGeAs\]](#) »

90	Détection d'un défaut d'intégrité dans les données sécurisées ou dans une archive fiscale Remarque : Après une détection la signature est corrigé	non autorisée (par les droits) "a" version de signature incorrect "b" signature incorrect "c" lancement d'un test d'intégrité général sur les données signées	TPADDataDefaultIntegrite
95	Détection d'une rupture de la séquence continue	"a" rupture de la séquence de clôture sur la table "écriture" "b" rupture de l'ordre des dates d'opération sur une séquence de clôture sur la table "écriture" "c" lancement d'un test de rupture de séquence général	
100	Début de l'exécution d'une fonction	Fonctions uniquement accessibles par	TPADebutFonctionSpeciale

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2021 N° 8	Référentiel v6.0	P
	Exigence	§ 6.1.5

Rappel de l'écart :

(PV) Rappel de l'écart précédent :

« Le paramétrage du logiciel ne permet pas de s'assurer que la création d'un compte général non conforme avec le plan comptable (de la classe 8 ou 9 par exemple) alerte à minima l'utilisateur de l'impact sur la génération du fichier FEC en cas de mouvements comptables présents sur lesdits comptes.

Livre des procédures fiscales : A47 A-1 chapitre VII. « Le numéro de compte, dont les trois premiers caractères doivent correspondre à des chiffres respectant les normes du plan comptable français. »

Le FEC constitue, en cas de contrôle, le support probant de la tenue de la comptabilité. »

Cet écart est maintenu et sera réévalué à l'aune du prochain référentiel NF203.

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2021 N° 8	Référentiel v6.0 P	
	Exigence § 6.1.5	
Audité lors de l'évaluation	OUI	NON



Écart 2022 / 1
Point de vigilance

Cet écart est maintenu en point de vigilance à l'aune des prochaines exigences produit NF203.

En effet,

- l'utilisation de comptes de la classe 8 est une pratique courante par des associations ou institutions afin de valoriser le bénévolat à travers la saisie comptable dans le logiciel,
- Les associations ont pour usage de comptabiliser les transactions à l'aide de comptes dont seuls les deux premiers caractères sont des chiffres.

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2021 N° 3	Référentiel v6.0	P
	Exigence	§ 5.4.1.1

Rappel de l'écart :

- Les changements de données affectant l'identification de l'assujetti ou du mandataire (code 410) ne sont pas tracés dans le JET.

Cet évènement permet de tracer toute modification des données ayant un impact sur l'identification de l'assujetti (changement d'adresse, modification du Siret, changement de la dénomination sociale...).

- La détection d'une rupture de la séquence continue n'est pas tracée dans le code approprié dans le JET (code 90 au lieu du code 95).

Concerne la détection de la rupture de la séquence continue hors changement du mode de gestion géré par le code évènement 10.

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Écart 2021 N° 3

	NC Majeure		NC Mineure avec Suivi
X	NC Mineure sans Suivi		Point de vigilance



RESOLU

Ecart levé.

Cf. ERQ « dossier_de_specifications_fonctionnelles.pdf » ou « [Dossier de Spécifications Fonctionnelles \[LoGeAs\]](#) »

410	Changement de données affectant l'identification de l'assujetti ou du mandataire	<p>"a" Changement adresse structure en base</p> <p>"b" Changement informations génériques</p> <p>"c" Changement de logo</p>	
90	<p>Détection d'un défaut d'intégrité dans les données sécurisées ou dans une archive fiscale</p> <p>Remarque : Après une détection la signature est corrigé</p>	<p>"a" version de signature incorrect</p> <p>"b" signature incorrect</p> <p>"c" lancement d'un test d'intégrité général sur les données signées</p>	TPADDataDefaultIntegrite
95	Détection d'une rupture de la séquence continue	<p>"a" rupture de la séquence de clôture sur la table "écriture"</p> <p>"b" rupture de l'ordre des dates d'opération sur une séquence de clôture sur la table "écriture"</p> <p>"c" lancement d'un test de rupture de séquence général</p>	
100	Début de l'exécution d'une fonction	Fonctions uniquement accessibles par	TPADebutFonctionSpeciale

Audit Antérieur

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

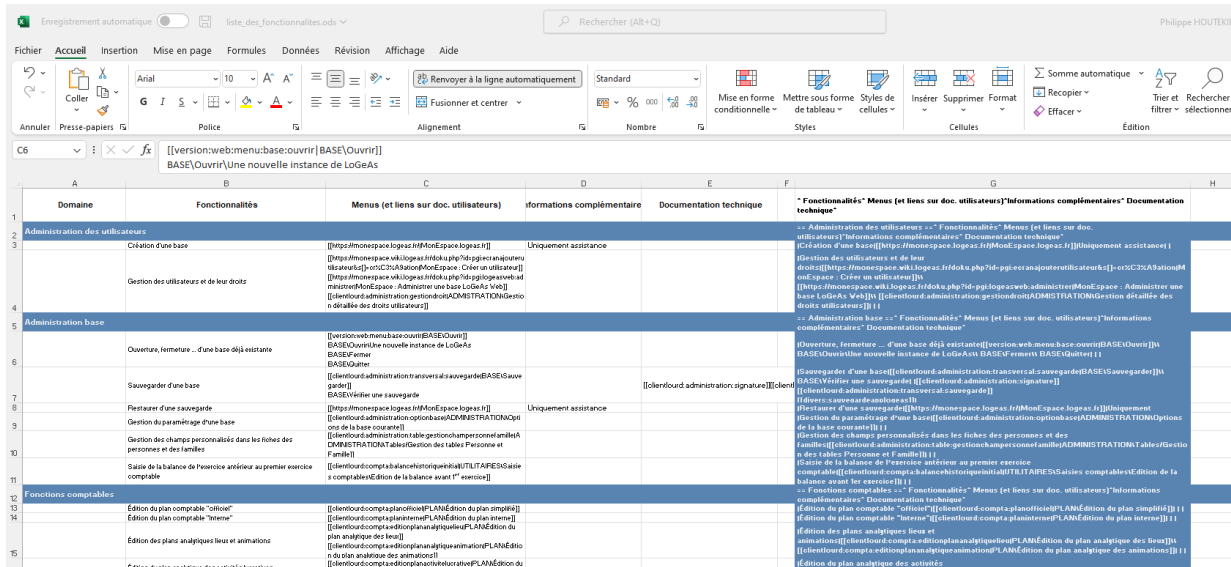
ÉCARTS DE L'AUDIT D'ÉVALUATION

Constat durant l'audit :

La cartographie fonctionnelle ne contient pas de référence aux exigences de la NF203 v6.0.

Il est convenu en séance d'attendre la publication des prochaines exigences produit NF203 pour compléter la cartographie fonctionnelle en conséquence.

Il est d'autre part abordé la mise en forme possible du document cartographique selon le modèle « Exemple-Cartographie F - NF203 CI.xlsx » communiqué à l'éditeur à l'aune de la refonte du logiciel.



LOGO		Cartographie Fonctionnelle					Réf : PRC		
Réf Logicielle :							Vers : 01		
Réducteur / Fonction :		Relecture :					Approbation :		
Objectif :		Décomposition fonctionnelle du produit							
Processus associé (*) :									
Historique des évolutions :		Version / Date / Description							
Client	Matrice conformité	Usine Logicielle / Service Développement				Tests / Validation (Interne)	Documentation Utilisateurs		
Données d'entrées :	Fonction Logicielle	Lien conformité : exemple NF 203	Programmes source	Table de la bdd	IHM / module concerné (*)	Paramétrable	base de données concernée	Scénario de test	Fonctionnalité / Paragraphe concerné
		6.1						Caractéristiques générales	
		6.1.1						Plan de comptes	
		6.1.2						Périodes	

Exemple-Cartographie F - NF203 CI.xlsx

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1	L2	L3
	X	L4	L5	L6

Constat N°	2	Référentiel v6.0	P
		Exigence	§ 6.



Écart 2022 /	3
Point de vigilance	

Constat durant l'audit :

Le logiciel ne gère pas de déclaration rectificative.

La déclaration rectificative est nécessaire en cas de correction des écritures comptables d'un exercice préalablement clôturé.

La modalité de gestion adoptée par l'éditeur pour pallier ce cas de figure n'est pas définie à ce jour.

Ce sujet concerne notamment la gestion des reçus fiscaux à travers les différents cas d'usages métiers existants.

Extrait du BOI-BIC-DECLA-30-10-20-40-20/07/2018

610

Une déclaration déposée peut donner lieu au dépôt d'une déclaration rectificative. Les modifications intervenues entre les deux déclarations doivent être retracées dans les écritures comptables par contre-passation et passation d'écritures, conformément aux règles comptables.

En effet, un arrêt de la Cour de Cassation (Cass. crim., 8 décembre 1999, n° 98-84752) a sanctionné pénalement la suppression et la modification d'écritures comptables d'une comptabilité informatisée.

En cas de modification de la comptabilité et des données justificatives issues du domaine de gestion, celles-ci doivent être clairement identifiées et tracées, et un nouveau fichier « archives », correspondant à la déclaration fiscale rectificative déposée, devra être réalisé.

Les nouvelles exigences NF203 préciseront le niveau de criticité associé à cette exigence.

Audit d'évaluation

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Les modalités de gestion abordées en séance sont les suivantes :

- Uniquement possible sur le dernier exercice clôturé,
- Code événement 60 dans le JET,
- Respect de l'intangibilité des écritures déjà clôturées,
- Les A nouveaux générés sur l'exercice suivant sont intangibles (AN simulés toute l'année et générés définitivement lors de la clôture de l'exercice),
- Lors d'une déclaration rectificative, génération d'un nouveau FEC et d'une archive fiscale lors de la « nouvelle » clôture de l'exercice,
- Les écritures d'A nouveaux sur l'exercice suivant sont complétées en conséquence (numéro écriture continue)

Remarques :

- Numérotation des écritures rectificatives = dernier numéro existant + 1 ou exception à la séquence globale des numéros d'écritures avec dans ce cas un journal dédié avec une place de numérotation dédiée : les deux solutions sont acceptables si elles sont documentées.
- Nouvelle déclaration rectificative possible : cette action pourrait susciter l'interrogation de l'auditeur fiscal.
- Impact notice du FEC : pouvoir identifier les états avant et après déclaration rectificative.

Points ouvert :

- Traitements relatifs aux documents fiscaux liés à la déclaration fiscale (exemple des reçus fiscaux) ?

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

Constat N°	3	Référentiel v6.0	P
		Exigence	§ 6.1.5

CLASSIFICATION

Écart 2022 / 4
Point de vigilance

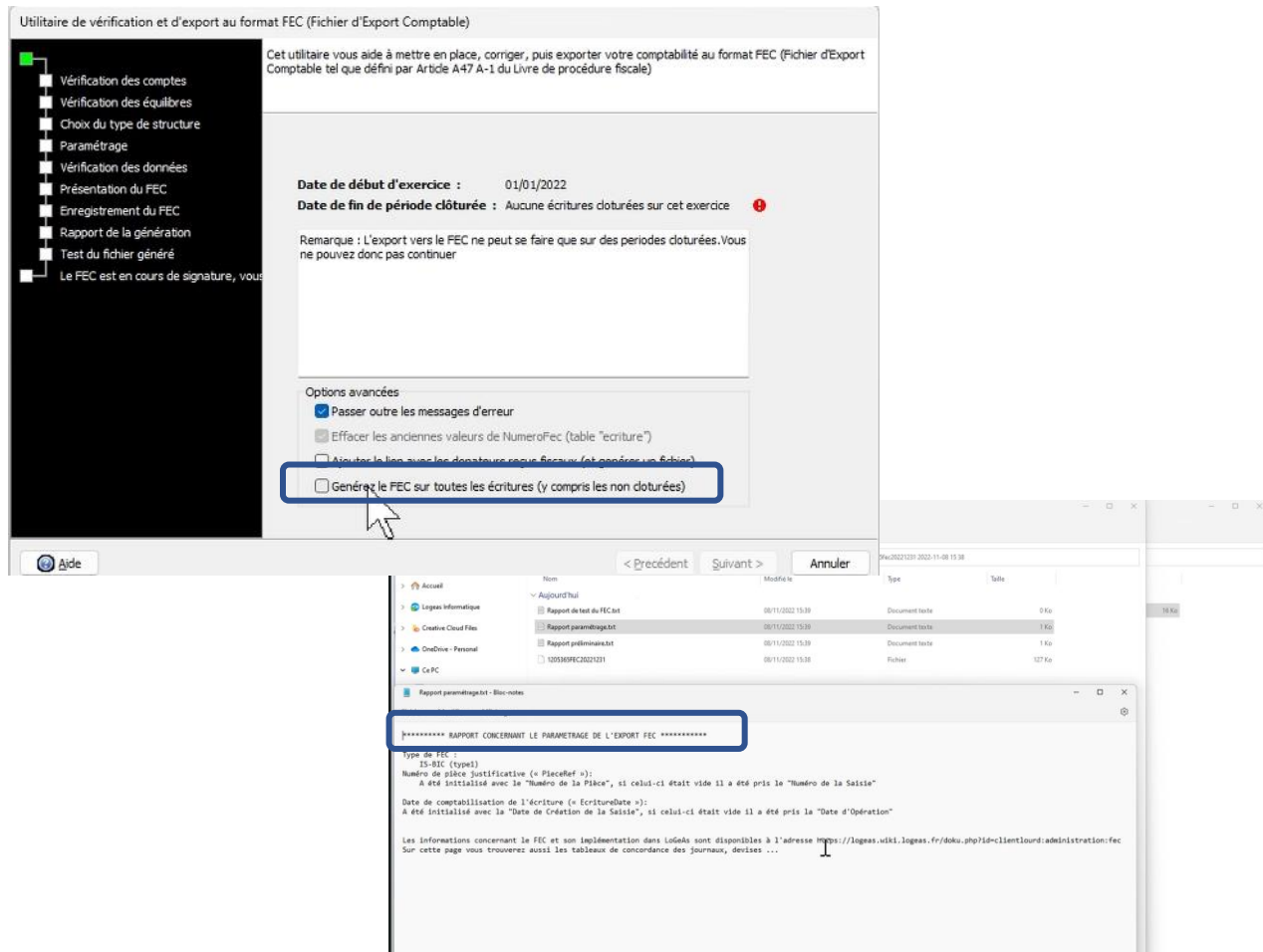
Constat durant l'audit :

Le logiciel ne permet pas d'identifier si le FEC généré concerne un exercice en cours ou clôturé.

Il est noté en séance que le fichier FEC est signé lors sa génération et sa conservation sur le portail accessible à l'assujetti. L'archive fiscale est également signée.

L'éditeur évoqué en séance la possible de compléter le contenu du rapport concernant le paramétrage de l'exportation du FEC avec le choix de l'option « Générer le FEC sur toutes les écritures (y compris les non clôturées) ».

Il est ainsi précisé dans l'arrêté du 13 janvier 2021 d'application du décret n° 2021-25 du 13 janvier 2021 portant création de l'examen de conformité fiscale que l'identification précise du FEC définitif doit être réalisé pour procéder à l'examen de ce dernier (cahier des charges



Audit d'évaluation

X : Logiciel(s) concerné(s)	TOUS	L1		L2		L3	
	X	L4		L5		L6	

FEC

INFOC  RT

SYNTHÈSE DE L'AUDIT

Synthèse de l'audit

NF 203

INFOC  RT

Nom du(des) produit(s)	Catégorie	Domaine (s) fonctionnel (s)		Environnement	Version Majeure	NC MAJEURE	NC Mineure	Dont NC Mineure Avec Suivi	Point de vigilance
LoGeAs Web	C	X	Comptabilité	Windows	10.0	0	0	0	4
			Gestion des achats						
			Gestion commerciale						
			Système d'encaissement						
			Inventaire et Stocks						
	Immobilisations								

Proposition de décision : Favorable Défavorable Favorable avec audit complémentaire avant le : **XX/XX/XXX**

Avis du comité de relecture : conforme.

Cf. LDM portant sur le renommage du produit en LoGeAS Web et en supprimant le terme "version" soit « LOGEAS, version 10.0 » remplacé par « LoGeAs Web 10.0 »

<https://www.infocert.org/video-sur-la-certification/>

NOUVEAU

- Afin de **mettre en avant votre certification**, nous avons décidé d'investir dans une vidéo promotionnelle.
- Cette vidéo a été étudiée pour vous afin que vous puissiez facilement l'utiliser pour **mettre en avant la démarche dans laquelle vous vous êtes inscrit en choisissant la certification !**
- **Téléchargez** la vidéo et **partagez** la facilement sur vos sites internet, réseaux sociaux, outils internes, *etc.*





M E R C I